

Bilans au 31.12.2001

Sociétés anonymes

Sociétés à responsabilité limitée

Sociétés coopératives

Sociétés en commandite par actions

A. Les administrateurs et les gérants des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés coopératives et des sociétés en commandite par actions sont tenus de soumettre les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31.12.2001 à l'approbation de l'assemblée générale ou à l'approbation des associés avant le 31.12.2002.

Les comptes annuels approuvés doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés dans les délais de l'article 163-3° ci-dessous précisés. Au plus tard, au courant du mois de janvier 2003, tous les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31.12.2001 doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il y a lieu de noter que le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés ne pourra être effectué qu'après enregistrement des comptes auprès de l'administration de l'Enregistrement, actes civils. Après la formalité de l'enregistrement, il est de la responsabilité personnelle des administrateurs et des gérants de prendre eux-mêmes soin que le dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés soit effectué.

Les administrateurs et les gérants qui ne soumettent pas les comptes sociaux aux assemblées générales ou aux associés dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, et ceux qui ne remettent pas les documents approuvés par l'assemblée générale ou par les associés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de l'approbation (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée et sociétés en commandite par action) ou dans les quinze jours de l'approbation (sociétés coopératives) peuvent être punis d'une amende de 500.- à 25 000.- Euros (art. 163-3° de la loi sur les sociétés).

Si les omissions sont faites dans un but frauduleux, les administrateurs et les gérants peuvent être condamnés à une amende de 1 250.- à 125 000 Euros et/ou à un emprisonnement d'un mois à deux ans (art. 166-2°).

Le défaut de présentation des comptes sociaux à l'assemblée et le défaut de remettre les comptes au Registre du Commerce et des Sociétés constituent des manquements graves aux dispositions de la loi sur les sociétés qui peuvent entraîner la dissolution d'office de la société par le tribunal sur requête du Parquet (art. 203).

B. Les sociétés sont tenues de requérir l'inscription au registre du commerce et des sociétés de l'adresse précise de leur siège social. L'indication d'un siège au Grand-Duché de Luxembourg, sans autre précision, ne répond pas aux prescriptions de la loi sur le registre du commerce et des sociétés. Le défaut d'inscription de l'adresse est sanctionné d'une amende à charge des responsables de la société jusqu'à 5 000.- Euros (art. 3 al. 2 et 16 al. 2 de la loi modifiée du 23.12.1909).

Le Procureur d'Etat près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg

Poste vacant

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse se propose d'engager pour les besoins de son service des foyers de jour pour enfants et sous le statut d'employé privé

Un(e) employé(e) administratif(ve) de la carrière D mi-temps

pour une durée déterminée de 24 mois (avec probabilité de transformation en poste à durée indéterminée)

profile:

- connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française
 - diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent
 - maîtrise parfaite de l'outil informatique (word, excel, access)
 - capacité de travailler de façon autonome
 - discrétion
- fonction:
- gestion administrative des conventions signées entre l'Etat et les organismes gestionnaires de structures d'accueil pour enfants
 - contrôle des plans de carrière et des rémunérations des agents engagés dans les structures d'accueil d'enfants conventionnées

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une copie certifiée conforme des diplômes et certificats de travail et d'une photo récente, sont à adresser **pour le 2 décembre 2002** au Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, L-2919 Luxembourg. (Pour d'éventuels renseignements concernant le poste appeler le 478 6556)

Administration de l'Environnement

Vacance de poste

L'Administration de l'Environnement se propose d'engager pour le service réseaux de mesures de la qualité de l'air de la division Air/Bruit

un(e) employé(e)-universitaire (m/f) à tâche complète et à durée déterminée

jusqu'au 12 février 2003 pour remplacer un congé de maternité.

Un diplôme en physique ou en informatique, une très bonne connaissance de traitement de données ainsi qu'un maniement aisé de banques de données constituent des avantages.

Les demandes accompagnées des copies des diplômes et d'un curriculum vitae sont à adresser à l'Administration de l'Environnement, Division Air/Bruit, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg pour le 02 décembre 2002 au plus tard. Pour tous renseignements supplémentaires, les personnes intéressées sont priées de contacter la Division Air/Bruit de l'Administration de l'Environnement au numéro de téléphone 40 56 56 - 545.

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Travaux neufs

Avis d'adjudication

Le **mercredi 18 décembre 2002** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

les travaux de revêtement de sol sportif à exécuter dans l'intérêt du Lycée classique de Diekirch- transformation Lycée/Internat.

Envergure de l'objet:

Abriss Sporthallenboden: 200 m²
 Ausbessern und Ersetzen von Sporthallenboden: 170 m²
 Schleifen und Versiegeln von Sporthallenboden: 550 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 15 jours ouvrables.

Le début des travaux est prévu pour fin janvier 2003.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
 "Soumissions"
 Boîte Postale 112
 L-2011 Luxembourg
 Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 28 novembre 2002**.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et por-

tant l'inscription "**Soumission pour les travaux ... dans l'intérêt du Lycée classique de Diekirch**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2002
 La ministre des Travaux publics
 Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Services spéciaux

Avis d'adjudication

Le **mardi 14 janvier 2003** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

1) les travaux d'installations électriques.

Envergure:

1 tableau principal avec accessoires
 220 m de chemin de câble, 9.965 m câble électrique, 2.150 m câble téléphonique, 131 luminaires
 1 central de détection incendie avec accessoires
 Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 50 jours ouvrables à compter de mars 2003.

2) les travaux d'installations de chauffage et de ventilation

Envergure:

central de ventilation pour la cuisine: 8.500 m³/h, 6 diffuseurs plafonniers, 305 m gainage rectangulaire, 25 m gaine 750 mm, 1 hotte à induction de 6.000 m³/h, 1 hotte pour lave-vaisselle de 1.000 m³/h, 12 radiateurs, 250 m tuyauterie en acier, 415 m tuyauterie galvanisée, 1 installation de régulation, 700 m câblage électrique

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 50 jours ouvrables à compter de mars 2003.

3) les travaux d'installation de cuisine

Envergure:

cuisine professionnelle pour 300 repas
 1 ensemble complet pour la préparation
 1 ensemble complet pour la vaisselle
 1 ensemble complet pour la production

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 20 jours ouvrables à compter de mars 2003.

dans l'intérêt du Centre Héliar à Weilerbach.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur candidature

écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à:

l'Administration des Bâtiments publics
 "Soumissions"
 Boîte Postale 112
 L-2011 Luxembourg
 Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration **au plus tôt le jeudi 28 novembre 2002**.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ... dans l'intérêt du Centre Héliar à Weilerbach**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2002
 La ministre des Travaux publics
 Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Travaux neufs

Avis d'adjudication

Le **lundi 16 décembre 2002** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

les travaux de plancher intermédiaire - atelier de signalisation - dans l'intérêt des Ateliers Centraux des Ponts et Chaussées à Bertrange

Envergure de l'objet:

Charpente métallique: 23.500 kg
 Démolition dallage: 25 m²,
 Terrassement: 25 m³,
 Béton: 40 m³

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour fin février 2003.

La durée des travaux est de 20 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
 "Soumissions"
 Boîte Postale 112
 L-2011 Luxembourg
 Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 28 novembre 2002**.

Les offres qui sont établies

sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour ... etc.**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2002
 La ministre des Travaux publics
 Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Services Régionaux

Avis d'adjudication

Le vendredi 13 décembre 2002 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt de la

Transformation de l'école de police - Villa Hartmann: Menuiserie extérieure en bois

Envergure de l'objet:

40 éléments de fenêtres

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour le mois de février 2003.

La durée prévisible des travaux est de 40 jours ouvrables.

En vue de faciliter la confection des dossiers de soumission, les amateurs introduiront leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
 "Soumissions"
 Boîte Postale 112
 L-2011 Luxembourg
 Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 28 novembre 2002.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2002
 La ministre des Travaux publics
 Erna Hennicot-Schoepges